

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit et le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DELORME Michelle, Maire.

Présents : Mme Michelle DELORME, M. Bernard PICARLES, M. Pierre FONTIMPE, Mme Nicole MATHIEU, Mme Lucie FRECON, M. Antony PILON, M. Julien COLLANGETTE, M. Maxime TROTTEY et Mme Agnès MARGOTAT.

Mme Lucie FRECON a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30/10/ 2018

Aucune remarque n'étant apportée, le compte-rendu du 30/10/2018 est adopté à l'unanimité.

ADHESION A LA CONVENTION 2019-2022 AVEC LE CDG42 POUR LES DOSSIERS CNRACL

L'objectif de cette convention qui se renouvelle est d'aider à préparer les dossiers en vue de la retraite des employés communaux. (D1-2018-12-11)

ASSAINISSEMENT : RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES

Madame le Maire présente un devis pour des travaux de récupération des eaux pluviales de plusieurs maisons, impasse de la mairie, ceux-ci permettront de résoudre le problème de remontée d'eau dans les maisons lors de précipitations très importantes et d'alléger la charge de la station d'épuration. (D2-2018-12-11) Le conseil municipal valide à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT : STATION D'EPURATION

Un projet de redimensionnement de la station d'épuration, suite aux réflexions apportées dans le cadre de la révision du PLU, est à l'étude. Plusieurs phases d'analyses pourront être envisagées avant de prévoir, si nécessaire, des travaux. Le devis présenté par Mme le Maire de l'entreprise AD environnement est de 5 962.50€ HT pour l'ensemble de l'étude. Dans un premier temps, seules les phases 1 et 2 seront réalisées (D3-2018-12-11).

REFECTION CHEMIN DE LA LOIRE

Madame le Maire présente un devis de 75 920 € HT pour la réfection de la voirie qui est dégradée. Un dossier de subvention sera déposé dans le cadre du programme voirie 2019 auprès du Conseil Départemental. (D4-2018-12-11).

ATTRIBUTION IAT EMPLOYES COMMUNAUX (D5-2018-12-11)

ALIENATION CHEMINS COMMUNAUX (D6-2018-12-11)

Un avis favorable a été émis par l'enquêteur concernant l'enquête publique sur l'aliénation de parties de chemins ruraux, les Odinets, les Rompets et la Grande Pinée. Le conseil municipal donne tout pouvoir à Madame le maire pour réaliser les ventes de ces parties de chemin.

DIVERS

Mme le Maire informe le conseil Municipal de l'obtention de l'arrêté de subvention de 1500 € pour projet « Plan bibliothèque » pour l'école. Le projet ENIR Ecole numérique innovante en milieu rural a été déposé. La réponse devrait être donnée prochainement.

Une discussion est en cours avec l'ASCM Association Sportive Chambéon Magneux pour poser des chéneaux sur le bâtiment des vestiaires du foot, pour poser des carreaux de faïence dans les douches. Madame le Maire présente la demande du club concernant l'achat d'une tondeuse pour les terrains de football. Il est retenu une participation par tiers réparti entre Chambéon, Magneux et le club de foot.

Concernant le mur des boules qui menace de tomber une solution est à l'étude pour le rénover.

Le rafraîchissement des murs de salle des fêtes est terminé, restera le bar à prévoir pour 2019.

Un circuit de randonnée sur notre commune est en cours de conception avec l'Office de Tourisme de Forez-Est.

Séance levée à 23h. Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 22 janvier à 20h30.

Michelle DELORME, Maire de Chambéon.

